GUIDE PRATIQUE
DE LA DÉCLARATION PRÉALABLE

HÔTEL DE VILLE DE VILLEFRANCHE-DE-LAURAGAIS
SERVICE URBANISME
Place Gambetta - 31290 Villefranche-de-Lauragais
Tél : 05.62.16.65.28 | Mail : urbanisme@mairie-villefranchedelauragais.fr

HORAIRES
Lundi, Mardi, Mercredi et Jeudi :
8 h 30 à 12 h et de 15 h à 17 h 00
Vendredi : 8 h 30 à 12 h et de 14 h à 17 h

Vous avez un projet soumis à déclaration préalable, il est obligatoire de compléter un dossier de demande d'autorisation et d'y joindre les pièces complémentaires.
Vous trouverez le formulaire adapté à vos travaux sur le site internet : service-public.fr

Avant de déposer votre dossier en mairie ou de l'envoyer par recommandé avec accusé de réception, assurez-vous qu'il soit bien rempli et que toutes les pièces nécessaires soient présentes (pensez à les nommer ou numéroter).

Ce guide pratique explique les informations à remplir sur le CERFA et les pièces obligatoires à joindre à toute demande de déclaration préalable.

SOMMAIRE

Six exemples représentatifs ont été choisis pour l'illustrer :

1- la construction d'une piscine **Page 3**

2- la création d'un abri de jardin **Page 8**

3- l'installation d'une clôture **Page 14**

4- la pose de panneaux photovoltaïques **Page 19**

5- la modification de l'aspect extérieur **Page 23**

6- la réalisation d'une division foncière en vue de construire sans équipement commun et en dehors du périmètre des monuments historiques **Page 28**

1- La construction d’une piscine

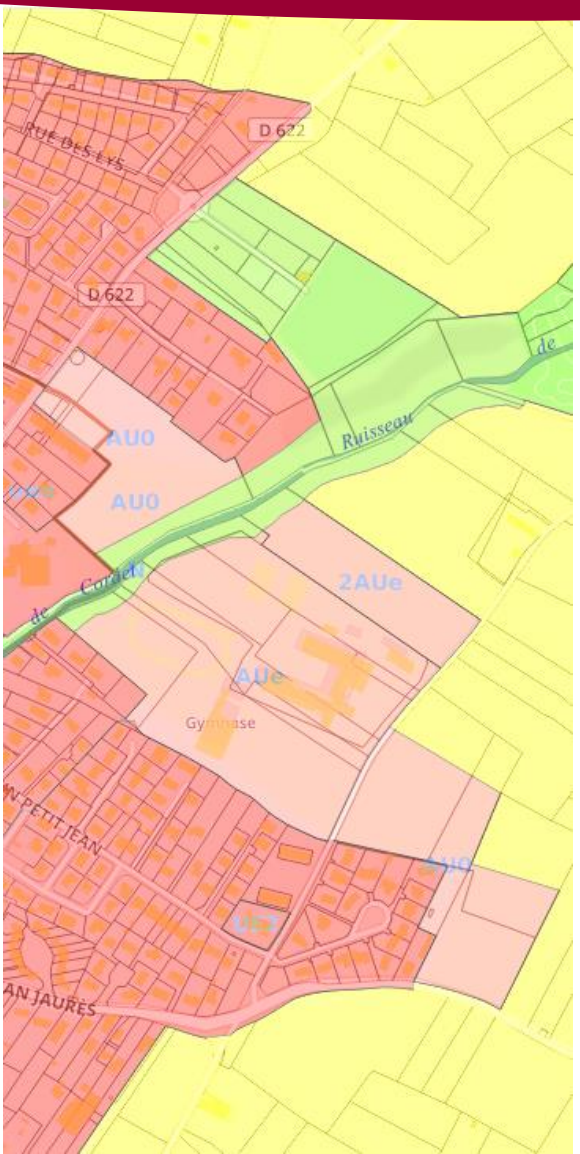

Utilisez le CERFA n° 13703*09

DP1. **Un plan de situation** du terrain.

DP2. **Un plan de masse** coté dans les 3 dimensions.

DP3. **Un plan de coupe** précisant l’implantation de la construction par rapport au profil du terrain.

DP5. **Une représentation de l’aspect extérieur** de la construction faisant apparaître les modifications projetées.

Si vous créez ou modifiez une construction visible depuis l’espace public ou si votre projet se situe dans le périmètre des monuments historiques :

\+ DP7. **Une photographie** permettant de situer le terrain dans l’environnement proche.
DP8. **Une photographie** permettant de situer le terrain dans le paysage lointain, sauf si vous justifiez qu’aucune photographie de loin n’est possible.

1- La construction d’une piscine

CERFA n° 13703*09

Attention l’ensemble des pages doit être fourni même celles qui semblent inutiles ou qui ne sont pas présentes ici.

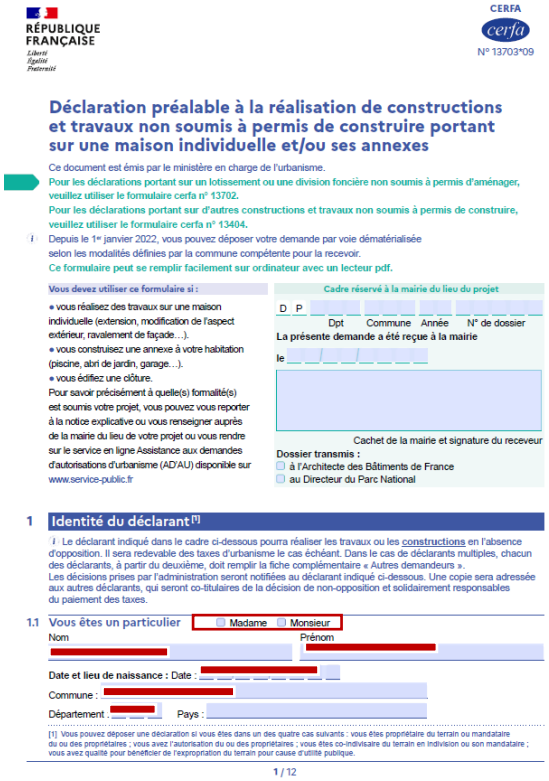

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

CERFA
cerfa
N° 13703*09

Déclaration préalable à la réalisation de constructions et travaux non soumis à permis de construire portant sur une maison individuelle et/ou ses annexes

Ce document est émis par le ministère en charge de l'urbanisme.
Pour les déclarations portant sur un lotissement ou une division foncière non soumis à permis d'aménager, veuillez utiliser le formulaire cerfa n° 13702.
Pour les déclarations portant sur d'autres constructions et travaux non soumis à permis de construire, veuillez utiliser le formulaire cerfa n° 13404.
Depuis le 1er janvier 2022, vous pouvez déposer votre demande par voie dématérialisée selon les modalités définies par la commune compétente pour la recevoir.
Ce formulaire peut se remplir facilement sur ordinateur avec un lecteur pdf.

Vous devez utiliser ce formulaire si :
- vous réalisez des travaux sur une maison individuelle (extension, modification de l'aspect extérieur, ravalement de façade…).
- vous construisez une annexe à votre habitation (piscine, abri de jardin, garage…).
- vous édifiez une clôture.

Pour savoir précisément à quelle(s) formalité(s) est soumis votre projet, vous pouvez vous reporter à la notice explicative ou vous renseigner auprès de la mairie du lieu de votre projet ou vous rendre sur le service en ligne Assistance aux demandes d'autorisations d'urbanisme (AD'AU) disponible sur www.service-public.fr

Cadre réservé à la mairie du lieu du projet
D P — Dpt — Commune — Année — N° de dossier
La présente demande a été reçue à la mairie
le
Cachet de la mairie et signature du receveur
Dossier transmis :
☐ à l'Architecte des Bâtiments de France
☐ au Directeur du Parc National

1 Identité du déclarant [1]
Le déclarant indiqué dans le cadre ci-dessous pourra réaliser les travaux ou les constructions en l'absence d'opposition. Il sera redevable des taxes d'urbanisme le cas échéant. Dans le cas de déclarants multiples, chacun des déclarants, à partir du deuxième, doit remplir la fiche complémentaire « Autres demandeurs ».
Les décisions prises par l'administration seront notifiées au déclarant indiqué ci-dessous. Une copie sera adressée aux autres déclarants, qui seront co-titulaires de la décision de non-opposition et solidairement responsables du paiement des taxes.

1.1 Vous êtes un particulier ☐ Madame ☐ Monsieur
Nom — Prénom
Date et lieu de naissance : Date :
Commune :
Département : Pays :

[1] Vous pouvez déposer une déclaration si vous êtes dans un des quatre cas suivants : vous êtes propriétaire du terrain ou mandataire du ou des propriétaires ; vous avez l'autorisation du ou des propriétaires ; vous êtes co-indivisaire du terrain en indivision ou son mandataire ; vous avez qualité pour bénéficier de l'expropriation du terrain pour cause d'utilité publique.

1 / 12

1.2 Vous êtes une personne morale
Dénomination — Raison sociale
N° SIRET — Type de société (SA, SCI…)
Représentant de la personne morale : ☐ Madame ☐ Monsieur
Nom — Prénom

2 Coordonnées du déclarant
Adresse : Numéro : Voie :
Lieu-dit :
Localité :
Code postal : BP : Cedex :
Téléphone : Indicatif pour le pays étranger :
Adresse électronique :
Si le déclarant habite à l'étranger :
Pays : Division territoriale :

2Bis Identité et coordonnées d'une personne autre que le(s) demandeur(s) [2]
Si vous souhaitez que les réponses de l'administration (autres que les décisions) soient adressées à une autre personne, veuillez préciser son nom et ses coordonnées.
Pour un particulier : ☐ Madame ☐ Monsieur
Nom — Prénom
Pour une personne morale :
Dénomination — Raison sociale
N° SIRET — Type de société (SA, SCI…)
Représentant de la personne morale : ☐ Madame ☐ Monsieur
Nom — Prénom
Adresse : Numéro : Voie :
Lieu-dit :
Localité :
Code postal : BP : Cedex :
Si cette personne habite à l'étranger :
Pays : Division territoriale :
Téléphone : Indicatif pour le pays étranger :
Adresse électronique :
☐ J'accepte de recevoir à l'adresse électronique communiquée les réponses de l'administration et notamment par lettre recommandée électronique ou par un autre procédé électronique équivalent les documents habituellement notifiés par lettre recommandée avec accusé de réception.

[2] J'ai pris bonne note que ces informations doivent être communiquées avec l'accord de la personne concernée.

2 / 12

1- La construction d'une piscine

CERFA n° 13703*09

Attention l'ensemble des pages doit être fourni même celles qui semblent inutiles ou qui ne sont pas présentes ici.

3 Le terrain

Les informations et plans (voir liste des pièces à joindre) que vous fournissez doivent permettre à l'administration de localiser précisément le (ou les) terrain(s) concerné(s) par votre projet.
Le terrain est constitué de l'ensemble des parcelles cadastrales d'un seul tenant appartenant à un même propriétaire.

Adresse du (ou des) terrain(s)

Numéro : [redacted] Voie : [redacted]

Lieu-dit :

Localité : **Villefranche de Lauragais**

Code postal : **31290**

Références cadastrales[3] :

Si votre projet porte sur plusieurs parcelles cadastrales, veuillez renseigner la fiche complémentaire page 5.

Préfixe : Section [redacted] Numéro : [redacted] Superficie de la parcelle cadastrale (en m²) :

Si ce terrain est situé dans un lotissement, cochez cette case ☐

Cette donnée, qui est facultative, peut toutefois vous permettre de faire valoir des droits à construire ou de bénéficier d'impositions plus favorables.

4 Le projet

4.1 Nature de votre projet (cochez la ou les cases correspondantes)

☒ Nouvelle construction

Type d'annexe créée : ☒ Piscine ☐ Garage ☐ Véranda ☐ Abri de jardin

Autre (précisez) :

☐ Travaux sur une construction existante

☐ Extension ☐ Surélévation ☐ Création de niveaux supplémentaires

Autre (précisez) :

☐ Clôture

Courte description de votre projet (facultatif) :

Votre projet concerne ☐ votre résidence principale ☐ votre résidence secondaire

4.2 Surfaces de plancher

Vous pouvez vous aider de la fiche d'aide pour le calcul des surfaces)

Si votre projet modifie la surface de plancher, indiquez :

- la surface de plancher existante : [redacted]
- la surface de plancher créée :
- la surface de plancher supprimée :

[3] En cas de besoin, vous pouvez vous renseigner auprès de la mairie.

3 / 12

Si plusieurs parcelles alors remplir la page 5/12.

5 Informations pour l'application d'une législation connexe

Indiquez si votre projet :

☐ déroge à certaines règles de construction et met en œuvre une solution d'effet équivalent au titre de l'ordonnance n° 2018-937 du 30 octobre 2018 visant à faciliter la réalisation de projets de construction et à favoriser l'innovation

☐ relève de l'article L.632-2-1 du code du patrimoine (avis simple de l'architecte des Bâtiments de France pour les antennes-relais et les opérations liées au traitement de l'habitat indigne)

☐ a déjà fait l'objet d'une demande d'autorisation ou d'une déclaration au titre d'une autre législation que celle du code de l'urbanisme

Précisez laquelle :

☐ est soumis à une obligation de raccordement à un réseau de chaleur et de froid prévue à l'article L.712-3 du code de l'énergie

Indiquez si votre projet se situe dans les périmètres de protection suivants :

Informations complémentaires

☐ se situe dans le périmètre d'un site patrimonial remarquable

☐ se situe dans les abords d'un monument historique

8 Engagement du déclarant

J'atteste avoir qualité pour faire cette déclaration préalable. Je certifie exacts les renseignements fournis.
J'ai pris connaissance des règles générales de construction prévues par le code de la construction et de l'habitation.
Je suis informé(e) que les renseignements figurant dans cette déclaration préalable serviront, en cas de création de surfaces nouvelles, au calcul des impositions prévues par le code général des impôts.
Je suis également informé(e), qu'à l'issue des travaux, une déclaration devra être effectuée auprès des services fiscaux pour le calcul des impositions[4].

À [redacted]

Le [redacted]

Signature du (des) déclarant(s)

Dans le cadre d'une saisine par voie papier

Votre déclaration doit être établie en deux exemplaires signés et doit être déposée à la mairie du lieu du projet.
Vous devrez produire :
– un exemplaire signé supplémentaire, si votre projet se situe dans le périmètre d'un site patrimonial remarquable ou se voit appliquer une autre protection au titre des monuments historiques ;
– un exemplaire signé supplémentaire, si votre projet se situe dans un site classé, un site inscrit ou une réserve naturelle ;
– deux exemplaires signés supplémentaires, si votre projet se situe dans un cœur de parc national.

[4] La déclaration est à effectuer sur l'espace sécurisé depuis le site impots.gouv.fr

4 / 12

1- La construction d'une piscine

Petit conseil, prenez le plan de masse du permis de construire de la maison.

Plan de situation

Disponible gratuitement sur cadastre.gouv.fr

Échelles recommandés :

En zone urbaine : 1 / 2 000 ou 1 /5 000

En zone rurale : 1 /20 000 ou 1 /25 000

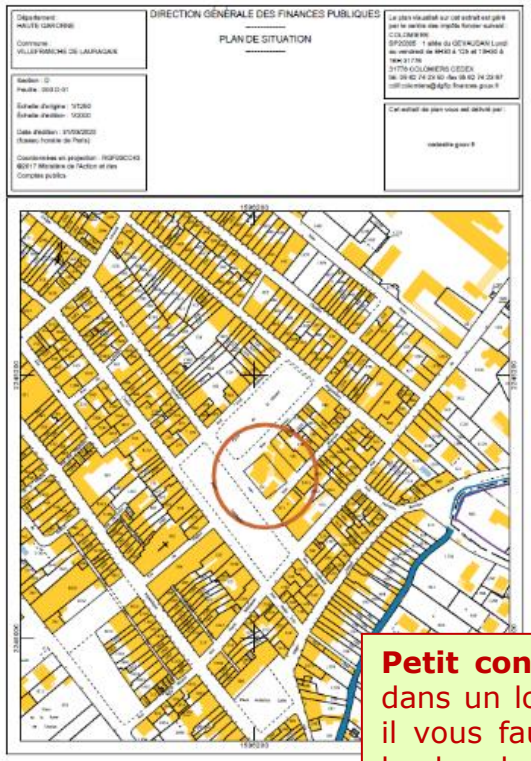

Petit conseil, si vous êtes dans un lotissement récent, il vous faut fournir en plus le plan du lotissement.

Plan de masse

Cas 1 : Vous avez le plan de masse de la maison

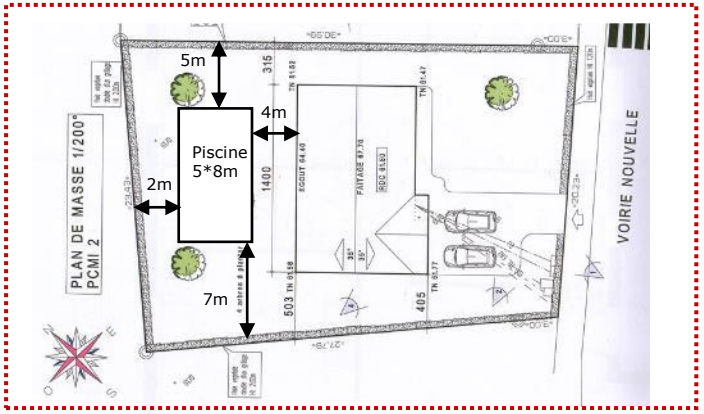

Cas 2 : Vous n'avez plus le plan de masse de la maison

Imprimer un plan sur cadastre.gouv.fr

Pour l'échelle, zoomer au maximum en vous rappelant que vous devez voir l'ensemble de votre propriété.

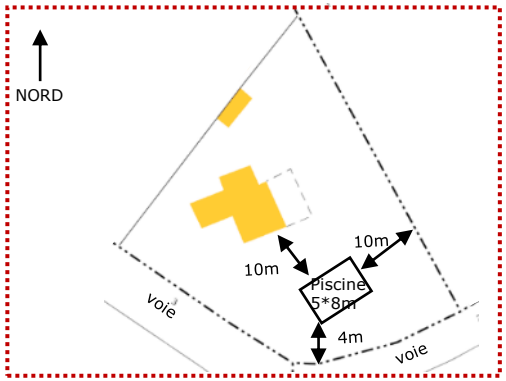

1- La construction d'une piscine

Plan de coupe

Cas 1 : La piscine est totalement enterrée

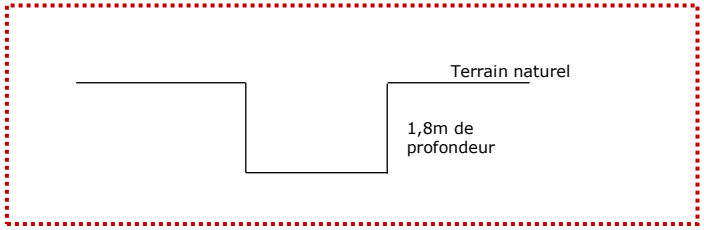

Cas 2 : La piscine est semi-enterrée

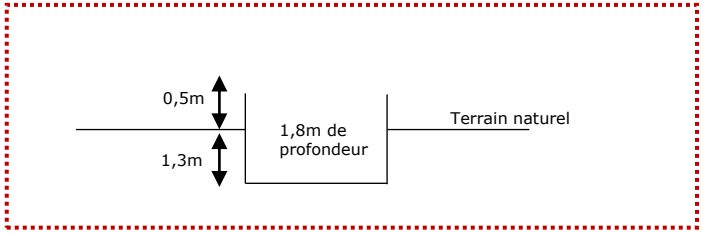

Cas 3 : La piscine est semi-enterrée avec un remblai

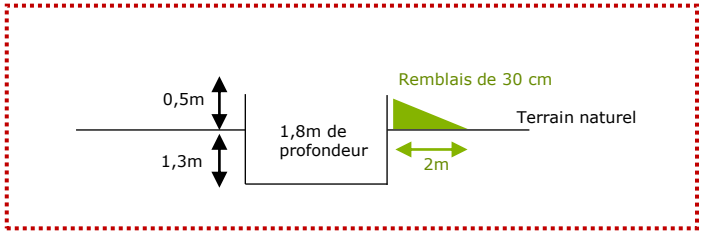

Une représentation de l'aspect extérieur

Petit conseil, prenez la photo de l'environnement proche et ajoutez un carré bleu

2- La création d'un abri de jardin

Utilisez le CERFA n° 13703*07

DP1. **Un plan de situation** du terrain.

DP2. **Un plan de masse** coté dans les 3 dimensions.

DP3. **Un plan de coupe** précisant l'implantation de la construction par rapport au profil du terrain.

DP4. **Un plan des façades et des toitures**.

DP5. **Une représentation de l'aspect extérieur** de la construction faisant apparaître les modifications projetées.

Si vous créez ou modifiez une construction visible depuis l'espace public ou si votre projet se situe dans le périmètre des monuments historiques :

+ DP7. **Une photographie** permettant de situer le terrain dans l'environnement proche.
DP8. **Une photographie** permettant de situer le terrain dans le paysage lointain, sauf si vous justifiez qu'aucune photographie de loin n'est possible.

Si votre projet se situe dans le périmètre des monuments historiques :

+ DP11. **Une notice** faisant apparaître les matériaux utilisés et les modalités d'exécution des travaux.

2- La création d’un abri de jardin

CERFA n° 13703*09

Attention l’ensemble des pages doit être fourni même celles qui semblent inutiles ou qui ne sont pas présentes ici.

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

CERFA
cerfa
N° 13703*09

Déclaration préalable à la réalisation de constructions et travaux non soumis à permis de construire portant sur une maison individuelle et/ou ses annexes

Ce document est émis par le ministère en charge de l'urbanisme.
Pour les déclarations portant sur un lotissement ou une division foncière non soumis à permis d'aménager, veuillez utiliser le formulaire cerfa n° 13702.
Pour les déclarations portant sur d'autres constructions et travaux non soumis à permis de construire, veuillez utiliser le formulaire cerfa n° 13404.
Depuis le 1er janvier 2022, vous pouvez déposer votre demande par voie dématérialisée selon les modalités définies par la commune compétente pour la recevoir.
Ce formulaire peut se remplir facilement sur ordinateur avec un lecteur pdf.

Vous devez utiliser ce formulaire si :

- vous réalisez des travaux sur une maison individuelle (extension, modification de l'aspect extérieur, ravalement de façade…).
- vous construisez une annexe à votre habitation (piscine, abri de jardin, garage…).
- vous édifiez une clôture.

Pour savoir précisément à quelle(s) formalité(s) est soumis votre projet, vous pouvez vous reporter à la notice explicative ou vous renseigner auprès de la mairie du lieu de votre projet ou vous rendre sur le service en ligne Assistance aux demandes d'autorisations d'urbanisme (AD'AU) disponible sur www.service-public.fr

Cadre réservé à la mairie du lieu du projet

D P
Dpt Commune Année N° de dossier

La présente demande a été reçue à la mairie

le

Cachet de la mairie et signature du receveur

Dossier transmis :
☐ à l'Architecte des Bâtiments de France
☐ au Directeur du Parc National

1 Identité du déclarant [1]

Le déclarant indiqué dans le cadre ci-dessous pourra réaliser les travaux ou les constructions en l'absence d'opposition. Il sera redevable des taxes d'urbanisme le cas échéant. Dans le cas de déclarants multiples, chacun des déclarants, à partir du deuxième, doit remplir la fiche complémentaire « Autres demandeurs ».
Les décisions prises par l'administration seront notifiées au déclarant indiqué ci-dessous. Une copie sera adressée aux autres déclarants, qui seront co-titulaires de la décision de non-opposition et solidairement responsables du paiement des taxes.

1.1 Vous êtes un particulier ☐ Madame ☐ Monsieur

Nom [redacted] Prénom [redacted]

Date et lieu de naissance : Date : [redacted]

Commune : [redacted]

Département : [redacted] Pays :

[1] Vous pouvez déposer une déclaration si vous êtes dans un des quatre cas suivants : vous êtes propriétaire du terrain ou mandataire du ou des propriétaires ; vous avez l'autorisation du ou des propriétaires ; vous êtes co-indivisaire du terrain en indivision ou son mandataire ; vous avez qualité pour bénéficier de l'expropriation du terrain pour cause d'utilité publique.

1 / 12

1.2 Vous êtes une personne morale

Dénomination Raison sociale

N° SIRET Type de société (SA, SCI…)

Représentant de la personne morale : ☐ Madame ☐ Monsieur

Nom Prénom

2 Coordonnées du déclarant

Adresse : Numéro : [redacted] Voie : [redacted]

Lieu-dit :

Localité : [redacted]

Code postal : [redacted] BP : Cedex :

Téléphone : [redacted] Indicatif pour le pays étranger :

Adresse électronique : [redacted]

Si le déclarant habite à l'étranger :

Pays : Division territoriale :

2Bis Identité et coordonnées d'une personne autre que le(s) demandeur(s)[2]

Si vous souhaitez que les réponses de l'administration (autres que les décisions) soient adressées à une autre personne, veuillez préciser son nom et ses coordonnées.

Pour un particulier : ☐ Madame ☐ Monsieur

Nom Prénom

Pour une personne morale :

Dénomination Raison sociale

N° SIRET Type de société (SA, SCI…)

Représentant de la personne morale : ☐ Madame ☐ Monsieur

Nom Prénom

Adresse : Numéro : Voie :

Lieu-dit :

Localité :

Code postal : BP : Cedex :

Si cette personne habite à l'étranger :

Pays : Division territoriale :

Téléphone : Indicatif pour le pays étranger :

Adresse électronique :

☐ J'accepte de recevoir à l'adresse électronique communiquée les réponses de l'administration et notamment par lettre recommandée électronique ou par un autre procédé électronique équivalent les documents habituellement notifiés par lettre recommandée avec accusé de réception.

[2] J'ai pris bonne note que ces informations doivent être communiquées avec l'accord de la personne concernée.

2 / 12

2- La création d’un abri de jardin

CERFA n° 13703*09

Attention l’ensemble des pages doit être fourni même celles qui semblent inutiles ou qui ne sont pas présentes ici.

3 Le terrain

Les informations et plans (voir liste des pièces à joindre) que vous fournissez doivent permettre à l’administration de localiser précisément le (ou les) terrain(s) concerné(s) par votre projet.
Le terrain est constitué de l’ensemble des parcelles cadastrales d’un seul tenant appartenant à un même propriétaire.

Adresse du (ou des) terrain(s)

Numéro : [redacted] Voie : [redacted]

Lieu-dit :

Localité : **Villefranche de Lauragais**

Code postal : **31290**

Références cadastrales[3] :

Si votre projet porte sur plusieurs parcelles cadastrales, veuillez renseigner la fiche complémentaire page 5.

Préfixe : Section [redacted] Numéro : [redacted] Superficie de la parcelle cadastrale (en m²) :

Si ce terrain est situé dans un lotissement, cochez cette case ☐

Cette donnée, qui est facultative, peut toutefois vous permettre de faire valoir des droits à construire ou de bénéficier d’impositions plus favorables.

4 Le projet

4.1 Nature de votre projet (cochez la ou les cases correspondantes)

☒ Nouvelle construction

Type d’annexe créée : ☐ Piscine ☐ Garage ☐ Véranda ☒ Abri de jardin

Autre (précisez) :

☐ Travaux sur une construction existante

☐ Extension ☐ Surélévation ☐ Création de niveaux supplémentaires

Autre (précisez) :

☐ Clôture

Courte description de votre projet (facultatif) :

Abri enduit ou en bois, couleur et finition de l’enduit, type et couleur de la toiture, matière (ALU, PVC, Bois) et couleur des menuiseries

Votre projet concerne ☐ votre résidence principale ☐ votre résidence secondaire

4.2 Surfaces de plancher

Vous pouvez vous aider de la fiche d’aide pour le calcul des surfaces)

Si votre projet modifie la surface de plancher, indiquez :

- la surface de plancher existante : [redacted]
- la surface de plancher créée :
- la surface de plancher supprimée :

[3] En cas de besoin, vous pouvez vous renseigner auprès de la mairie.

3 / 12

Si plusieurs parcelles alors remplir la page 5/12.

5 Informations pour l’application d’une législation connexe

Indiquez si votre projet :

☐ déroge à certaines règles de construction et met en œuvre une solution d’effet équivalent au titre de l’ordonnance n° 2018-937 du 30 octobre 2018 visant à faciliter la réalisation de projets de construction et à favoriser l’innovation

☐ relève de l’article L.632-2-1 du code du patrimoine (avis simple de l’architecte des Bâtiments de France pour les antennes-relais et les opérations liées au traitement de l’habitat indigne)

☐ a déjà fait l’objet d’une demande d’autorisation ou d’une déclaration au titre d’une autre législation que celle du code de l’urbanisme

Précisez laquelle :

☐ est soumis à une obligation de raccordement à un réseau de chaleur et de froid prévue à l’article L.712-3 du code de l’énergie

Indiquez si votre projet se situe dans les périmètres de protection suivants :

Informations complémentaires

☐ se situe dans le périmètre d’un site patrimonial remarquable

☐ se situe dans les abords d’un monument historique

8 Engagement du déclarant

J’atteste avoir qualité pour faire cette déclaration préalable. Je certifie exacts les renseignements fournis.
J’ai pris connaissance des règles générales de construction prévues par le code de la construction et de l’habitation.
Je suis informé(e) que les renseignements figurant dans cette déclaration préalable serviront, en cas de création de surfaces nouvelles, au calcul des impositions prévues par le code général des impôts.
Je suis également informé(e), qu’à l’issue des travaux, une déclaration devra être effectuée auprès des services fiscaux pour le calcul des impositions[4].

À [redacted]

Le [redacted]

Signature du (des) déclarant(s)

Dans le cadre d’une saisine par voie papier

Votre déclaration doit être établie en deux exemplaires signés et doit être déposée à la mairie du lieu du projet.
Vous devrez produire :
– un exemplaire signé supplémentaire, si votre projet se situe dans le périmètre d’un site patrimonial remarquable ou se voit appliquer une autre protection au titre des monuments historiques ;
– un exemplaire signé supplémentaire, si votre projet se situe dans un site classé, un site inscrit ou une réserve naturelle ;
– deux exemplaires signés supplémentaires, si votre projet se situe dans un cœur de parc national.

[4] La déclaration est à effectuer sur l’espace sécurisé depuis le site impots.gouv.fr

4 / 12

2- La création d'un abri de jardin

Petit conseil, prenez le plan de masse du permis de construire de la maison.

Plan de situation

Disponible gratuitement sur cadastre.gouv.fr

Échelles recommandés :

En zone urbaine : 1 / 2 000 ou 1 /5 000

En zone rurale : 1 /20 000 ou 1 /25 000

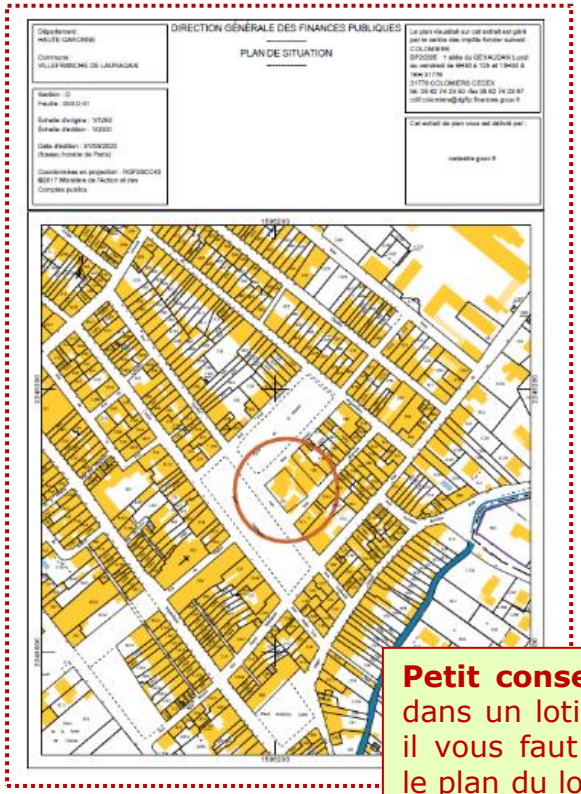

Petit conseil, si vous êtes dans un lotissement récent, il vous faut fournir en plus le plan du lotissement.

Plan de masse

Cas 1 : Vous avez le plan de masse de la maison

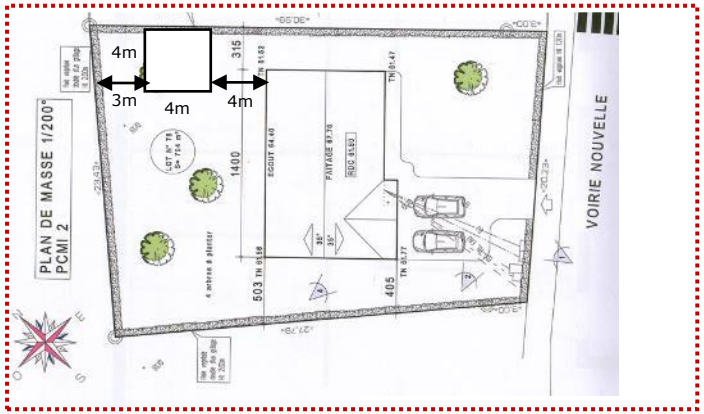

Cas 2 : Vous n'avez plus le plan de masse de la maison

Imprimer un plan sur cadastre.gouv.fr

Pour l'échelle, zoomer au maximum en vous rappelant que vous devez voir l'ensemble de votre propriété.

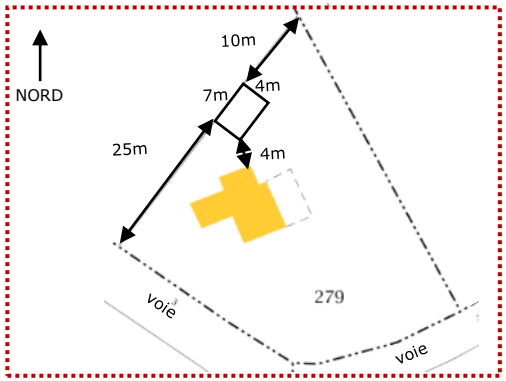

2- La création d'un abri de jardin

Plan de coupe

Cas 1 : La construction de l'abri de jardin modifie le terrain naturel (déblais, remblais, pose d'une dalle, installation pieux…)

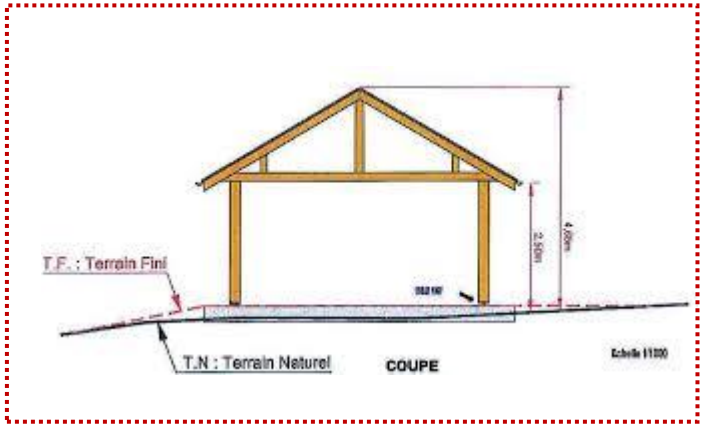

Cas 2 : La construction de l'abri de jardin ne modifie pas le terrain naturel : l'abri est posé directement sur le sol

› Ne fournissez pas le plan de coupe, mais indiquez dans le CERFA, partie 4 - Courte description de votre projet (page 2/8), que le projet n'aura aucun impact sur le terrain naturel

Plan des façades et des toitures

Cas 1 : Vous disposez de la notice du constructeur

Cas 2 : Vous ne disposez pas de la notice du constructeur
› Dessinez à l'échelle les façades

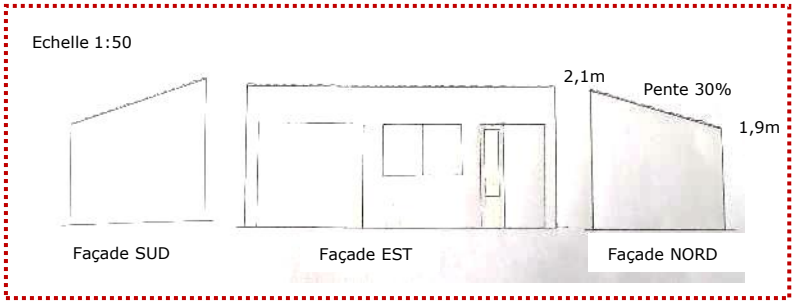

Ici, l'abri est collé à une construction existante donc on ne dessine pas la façade collée.

2- La création d'un abri de jardin

Une représentation de l'aspect extérieur

Cas 1 : Vous disposez de la notice du constructeur en 3 dimensions et en couleur
› Utilisez la

Cas 2 : Vous ne disposez pas de la notice du constructeur
› Prenez la photo de l'environnement proche et réalisez un photomontage. Faites au mieux !

Notice (en périmètre des monuments historiques)

Réalisation d'un abri de jardin

- L'aménagement du terrain : réalisation de remblais/déblais ou poser directement sur le terrain naturel

- L'implantation : en limite séparative, à X mètres

- Les matériaux et les couleurs en fonction des palettes des monuments historiques

Par exemple : enduit T jaune 1030-Y15R, couverture tuile rouge et menuiseries bois couleur bleu 3020 R90B)

Petit conseil, précisez si les matériaux sont identiques à l'existant.

3- L’installation d’une clôture

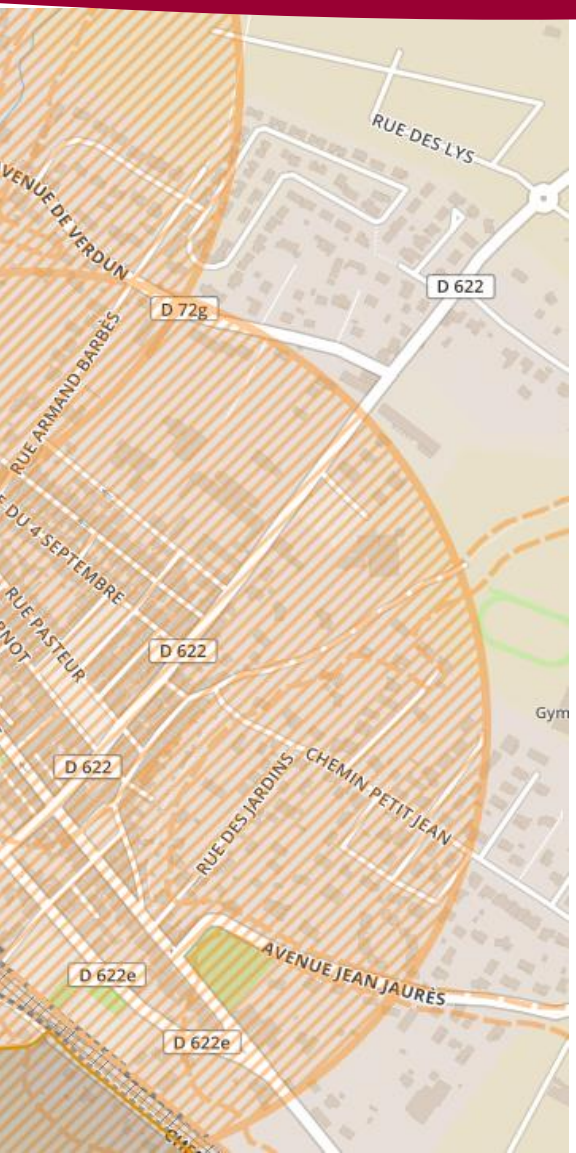

Utilisez le CERFA n° 13703*07

DP1. **Un plan de situation** du terrain.

DP2. **Un plan de masse** coté dans les 3 dimensions.

Si votre projet se situe dans le périmètre des monuments historiques :

\+ DP11. **Une notice** faisant apparaître les matériaux utilisés et les modalités d’exécution des travaux.

3- L’installation d’une clôture

CERFA n° 13703*09

Attention l’ensemble des pages doit être fourni même celles qui semblent inutiles ou qui ne sont pas présentes ici.

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

CERFA
cerfa
N° 13703*09

Déclaration préalable à la réalisation de constructions et travaux non soumis à permis de construire portant sur une maison individuelle et/ou ses annexes

Ce document est émis par le ministère en charge de l'urbanisme.
Pour les déclarations portant sur un lotissement ou une division foncière non soumis à permis d'aménager, veuillez utiliser le formulaire cerfa n° 13702.
Pour les déclarations portant sur d'autres constructions et travaux non soumis à permis de construire, veuillez utiliser le formulaire cerfa n° 13404.
Depuis le 1er janvier 2022, vous pouvez déposer votre demande par voie dématérialisée selon les modalités définies par la commune compétente pour la recevoir.
Ce formulaire peut se remplir facilement sur ordinateur avec un lecteur pdf.

Vous devez utiliser ce formulaire si :

- vous réalisez des travaux sur une maison individuelle (extension, modification de l'aspect extérieur, ravalement de façade…).
- vous construisez une annexe à votre habitation (piscine, abri de jardin, garage…).
- vous édifiez une clôture.

Pour savoir précisément à quelle(s) formalité(s) est soumis votre projet, vous pouvez vous reporter à la notice explicative ou vous renseigner auprès de la mairie du lieu de votre projet ou vous rendre sur le service en ligne Assistance aux demandes d'autorisations d'urbanisme (AD'AU) disponible sur www.service-public.fr

Cadre réservé à la mairie du lieu du projet

D P — Dpt — Commune — Année — N° de dossier

La présente demande a été reçue à la mairie

le

Cachet de la mairie et signature du receveur

Dossier transmis :
☐ à l'Architecte des Bâtiments de France
☐ au Directeur du Parc National

1 Identité du déclarant [1]

Le déclarant indiqué dans le cadre ci-dessous pourra réaliser les travaux ou les constructions en l'absence d'opposition. Il sera redevable des taxes d'urbanisme le cas échéant. Dans le cas de déclarants multiples, chacun des déclarants, à partir du deuxième, doit remplir la fiche complémentaire « Autres demandeurs ».
Les décisions prises par l'administration seront notifiées au déclarant indiqué ci-dessous. Une copie sera adressée aux autres déclarants, qui seront co-titulaires de la décision de non-opposition et solidairement responsables du paiement des taxes.

1.1 Vous êtes un particulier ☐ Madame ☐ Monsieur

Nom — Prénom

Date et lieu de naissance : Date :

Commune :

Département : Pays :

[1] Vous pouvez déposer une déclaration si vous êtes dans un des quatre cas suivants : vous êtes propriétaire du terrain ou mandataire du ou des propriétaires ; vous avez l'autorisation du ou des propriétaires ; vous êtes co-indivisaire du terrain en indivision ou son mandataire ; vous avez qualité pour bénéficier de l'expropriation du terrain pour cause d'utilité publique.

1 / 12

1.2 Vous êtes une personne morale

Dénomination — Raison sociale

N° SIRET — Type de société (SA, SCI…)

Représentant de la personne morale : ☐ Madame ☐ Monsieur

Nom — Prénom

2 Coordonnées du déclarant

Adresse : Numéro : Voie :

Lieu-dit :

Localité :

Code postal : BP : Cedex :

Téléphone : Indicatif pour le pays étranger :

Adresse électronique :

@

Si le déclarant habite à l'étranger :

Pays : Division territoriale :

2Bis Identité et coordonnées d'une personne autre que le(s) demandeur(s) [2]

Si vous souhaitez que les réponses de l'administration (autres que les décisions) soient adressées à une autre personne, veuillez préciser son nom et ses coordonnées.

Pour un particulier : ☐ Madame ☐ Monsieur

Nom — Prénom

Pour une personne morale :

Dénomination — Raison sociale

N° SIRET — Type de société (SA, SCI…)

Représentant de la personne morale : ☐ Madame ☐ Monsieur

Nom — Prénom

Adresse : Numéro : Voie :

Lieu-dit :

Localité :

Code postal : BP : Cedex :

Si cette personne habite à l'étranger :

Pays : Division territoriale :

Téléphone : Indicatif pour le pays étranger :

Adresse électronique :

@

☐ J'accepte de recevoir à l'adresse électronique communiquée les réponses de l'administration et notamment par lettre recommandée électronique ou par un autre procédé électronique équivalent les documents habituellement notifiés par lettre recommandée avec accusé de réception.

[2] J'ai pris bonne note que ces informations doivent être communiquées avec l'accord de la personne concernée.

2 / 12

3- L'installation d'une clôture

CERFA n° 13703*09

Attention l'ensemble des pages doit être fourni même celles qui semblent inutiles ou qui ne sont pas présentes ici.

3 Le terrain

Les informations et plans (voir liste des pièces à joindre) que vous fournissez doivent permettre à l'administration de localiser précisément le (ou les) terrain(s) concerné(s) par votre projet.
Le terrain est constitué de l'ensemble des parcelles cadastrales d'un seul tenant appartenant à un même propriétaire.

Adresse du (ou des) terrain(s)

Numéro : [redacted] Voie : [redacted]

Lieu-dit :

Localité : **Villefranche de Lauragais**

Code postal : **31290**

Références cadastrales[3] :

Si votre projet porte sur plusieurs parcelles cadastrales, veuillez renseigner la fiche complémentaire page 5.

Préfixe : Section [redacted] Numéro : [redacted] Superficie de la parcelle cadastrale (en m²) :

Si ce terrain est situé dans un lotissement, cochez cette case ☐

Cette donnée, qui est facultative, peut toutefois vous permettre de faire valoir des droits à construire ou de bénéficier d'impositions plus favorables.

4 Le projet

4.1 Nature de votre projet (cochez la ou les cases correspondantes)

☐ Nouvelle construction

Type d'annexe créée : ☐ Piscine ☐ Garage ☐ Véranda ☐ Abri de jardin

Autre (précisez) :

☐ Travaux sur une construction existante

☐ Extension ☐ Surélévation ☐ Création de niveaux supplémentaires

Autre (précisez) :

X Clôture

Courte description de votre projet (facultatif) :

Description de la clôture : mur (couleur et finition de l'enduit), mur de 0,80 complété par un grillage, grillage seul, ... d'une hauteur

Votre projet concerne ☐ votre résidence principale ☐ votre résidence secondaire

4.2 Surfaces de plancher

Vous pouvez vous aider de la fiche d'aide pour le calcul des surfaces)

Si votre projet modifie la surface de plancher, indiquez :

- la surface de plancher existante : [redacted]
- la surface de plancher créée :
- la surface de plancher supprimée :

[3] En cas de besoin, vous pouvez vous renseigner auprès de la mairie.

3 / 12

Si plusieurs parcelles alors remplir la page 5/12.

5 Informations pour l'application d'une législation connexe

Indiquez si votre projet :

☐ déroge à certaines règles de construction et met en œuvre une solution d'effet équivalent au titre de l'ordonnance n° 2018-937 du 30 octobre 2018 visant à faciliter la réalisation de projets de construction et à favoriser l'innovation

☐ relève de l'article L.632-2-1 du code du patrimoine (avis simple de l'architecte des Bâtiments de France pour les antennes-relais et les opérations liées au traitement de l'habitat indigne)

☐ a déjà fait l'objet d'une demande d'autorisation ou d'une déclaration au titre d'une autre législation que celle du code de l'urbanisme

Précisez laquelle :

☐ est soumis à une obligation de raccordement à un réseau de chaleur et de froid prévue à l'article L.712-3 du code de l'énergie

Indiquez si votre projet se situe dans les périmètres de protection suivants :

Informations complémentaires

☐ se situe dans le périmètre d'un site patrimonial remarquable

☐ se situe dans les abords d'un monument historique

8 Engagement du déclarant

J'atteste avoir qualité pour faire cette déclaration préalable. Je certifie exacts les renseignements fournis. J'ai pris connaissance des règles générales de construction prévues par le code de la construction et de l'habitation.
Je suis informé(e) que les renseignements figurant dans cette déclaration préalable serviront, en cas de création de surfaces nouvelles, au calcul des impositions prévues par le code général des impôts.
Je suis également informé(e), qu'à l'issue des travaux, une déclaration devra être effectuée auprès des services fiscaux pour le calcul des impositions[4].

À [redacted]

Le [redacted]

Signature du (des) déclarant(s)

Dans le cadre d'une saisine par voie papier

Votre déclaration doit être établie en deux exemplaires signés et doit être déposée à la mairie du lieu du projet.
Vous devrez produire :
– un exemplaire signé supplémentaire, si votre projet se situe dans le périmètre d'un site patrimonial remarquable ou se voit appliquer une autre protection au titre des monuments historiques ;
– un exemplaire signé supplémentaire, si votre projet se situe dans un site classé, un site inscrit ou une réserve naturelle ;
– deux exemplaires signés supplémentaires, si votre projet se situe dans un cœur de parc national.

[4] La déclaration est à effectuer sur l'espace sécurisé depuis le site impots.gouv.fr

4 / 12

3- L'installation d'une clôture

Plan de situation

Disponible gratuitement sur cadastre.gouv.fr
Échelles recommandés :
En zone urbaine : 1 / 2 000 ou 1 /5 000
En zone rurale : 1 /20 000 ou 1 /25 000

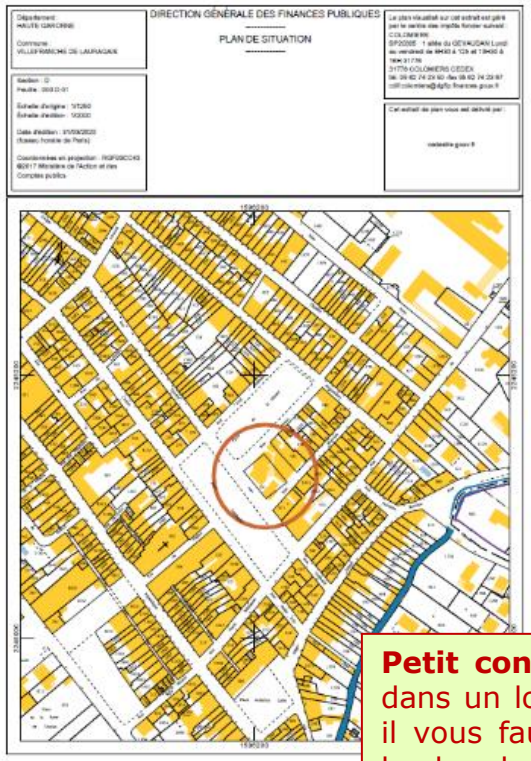

Petit conseil, si vous êtes dans un lotissement récent, il vous faut fournir en plus le plan du lotissement.

Plan de masse

Petit conseil, vous pouvez nommer chaque limite (A, B, C, …) afin de reprendre les noms dans la notice.

Grillage de 1,80 m de couleur vert doublé d'une haie

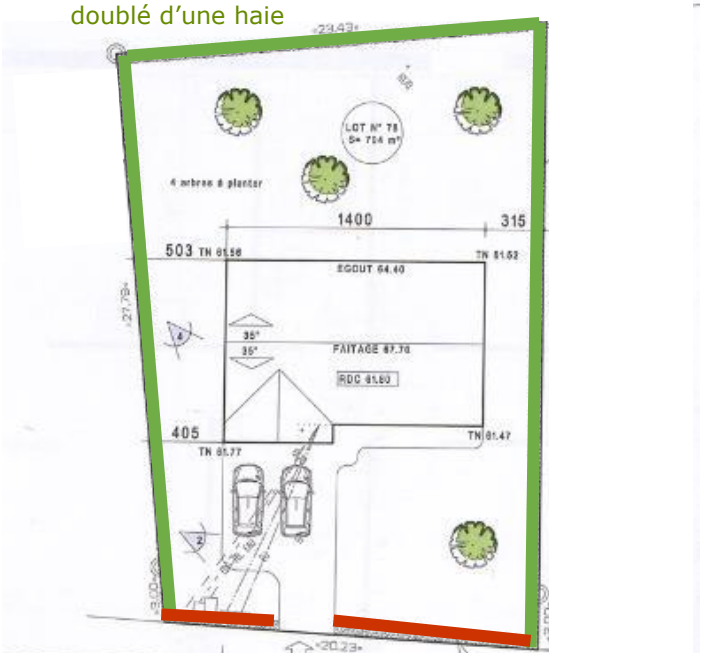

Mur bahut enduit beige clair de 0,80m surmontée d'une rangée de brique foraines et d'un grillage de 1 m de couleur vert doublé d'une haie

3- L'installation d'une clôture

Notice (en périmètre des monuments historiques)

Description du projet : Installation d'une clôture

Précisez les limites concernées
Définissez précisément les clôtures avec les matériaux et les couleurs en fonction des palettes des monuments historiques

Par exemple en limite Est : il sera réalisé un mur bahut enduit T paille 2030-Y10R de 0,80m surmontée d'une rangée de brique foraines et d'un grillage de 1 m de couleur vert doublé d'une haie

Petit conseil, précisez si les matériaux sont identiques à la maison.

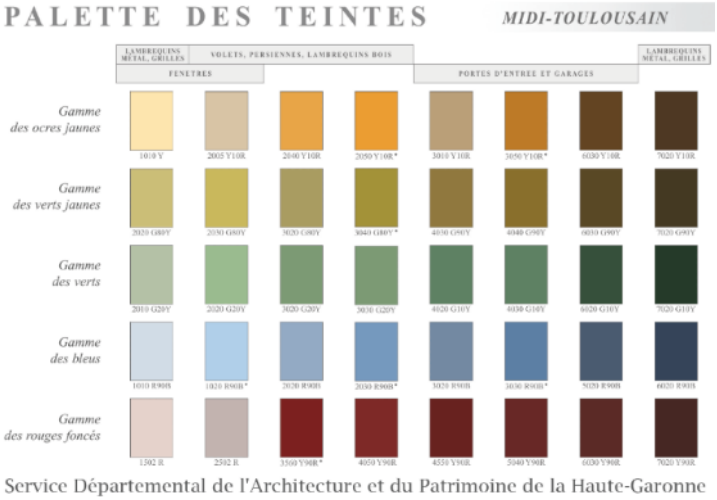

4- La pose de panneaux photovoltaïques
SUR UNE MAISON INDIVIDUELLE

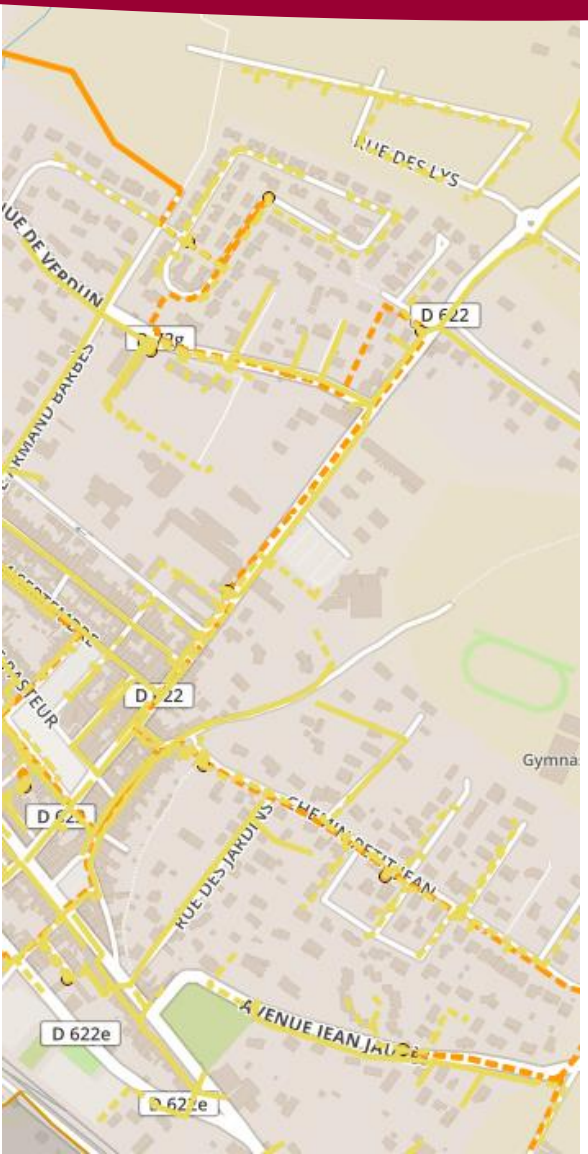

Utilisez le CERFA n° 13703*07

DP1. **Un plan de situation** du terrain.

DP4. **Un plan des façades et des toitures**.

DP5. **Une représentation de l'aspect extérieur** de la construction faisant apparaître les modifications projetées.

Si vous créez ou modifiez une construction visible depuis l'espace public ou si votre projet se situe dans le périmètre des monuments historiques :

+ DP7. **Une photographie** permettant de situer le terrain dans l'environnement proche.
DP8. **Une photographie** permettant de situer le terrain dans le paysage lointain, sauf si vous justifiez qu'aucune photographie de loin n'est possible.

4- La pose de panneaux photovoltaïques SUR UNE MAISON INDIVIDUELLE

CERFA n° 13703*09

Attention l'ensemble des pages doit être fourni même celles qui semblent inutiles ou qui ne sont pas présentes ici.

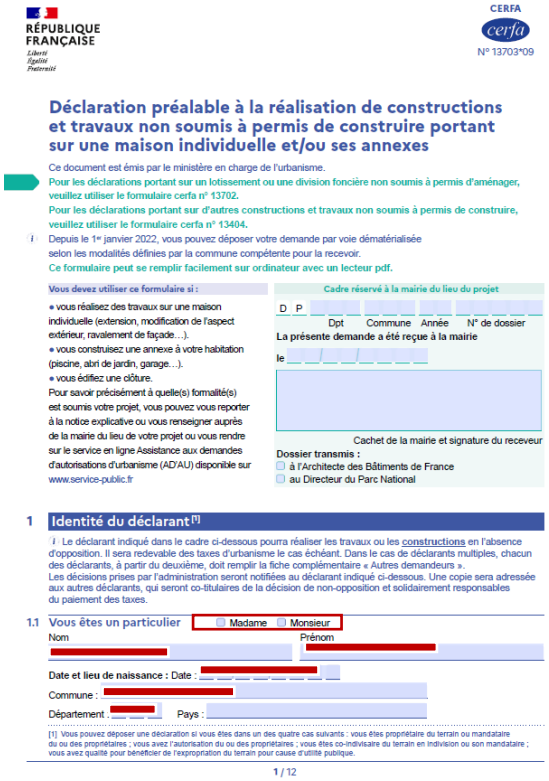

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

CERFA
cerfa
N° 13703*09

Déclaration préalable à la réalisation de constructions et travaux non soumis à permis de construire portant sur une maison individuelle et/ou ses annexes

Ce document est émis par le ministère en charge de l'urbanisme.
Pour les déclarations portant sur un lotissement ou une division foncière non soumis à permis d'aménager, veuillez utiliser le formulaire cerfa n° 13702.
Pour les déclarations portant sur d'autres constructions et travaux non soumis à permis de construire, veuillez utiliser le formulaire cerfa n° 13404.
Depuis le 1er janvier 2022, vous pouvez déposer votre demande par voie dématérialisée selon les modalités définies par la commune compétente pour la recevoir.
Ce formulaire peut se remplir facilement sur ordinateur avec un lecteur pdf.

Vous devez utiliser ce formulaire si :
- vous réalisez des travaux sur une maison individuelle (extension, modification de l'aspect extérieur, ravalement de façade…).
- vous construisez une annexe à votre habitation (piscine, abri de jardin, garage…).
- vous édifiez une clôture.

Pour savoir précisément à quelle(s) formalité(s) est soumis votre projet, vous pouvez vous reporter à la notice explicative ou vous renseigner auprès de la mairie du lieu de votre projet ou vous rendre sur le service en ligne Assistance aux demandes d'autorisations d'urbanisme (AD'AU) disponible sur www.service-public.fr

Cadre réservé à la mairie du lieu du projet
D P — Dpt — Commune — Année — N° de dossier
La présente demande a été reçue à la mairie
le
Cachet de la mairie et signature du receveur
Dossier transmis :
☐ à l'Architecte des Bâtiments de France
☐ au Directeur du Parc National

1 Identité du déclarant [1]
Le déclarant indiqué dans le cadre ci-dessous pourra réaliser les travaux ou les constructions en l'absence d'opposition. Il sera redevable des taxes d'urbanisme le cas échéant. Dans le cas de déclarants multiples, chacun des déclarants, à partir du deuxième, doit remplir la fiche complémentaire « Autres demandeurs ».
Les décisions prises par l'administration seront notifiées au déclarant indiqué ci-dessous. Une copie sera adressée aux autres déclarants, qui seront co-titulaires de la décision de non-opposition et solidairement responsables du paiement des taxes.

1.1 Vous êtes un particulier ☐ Madame ☐ Monsieur
Nom — Prénom
Date et lieu de naissance : Date :
Commune :
Département : Pays :

[1] Vous pouvez déposer une déclaration si vous êtes dans un des quatre cas suivants : vous êtes propriétaire du terrain ou mandataire du ou des propriétaires ; vous avez l'autorisation du ou des propriétaires ; vous êtes co-indivisaire du terrain en indivision ou son mandataire ; vous avez qualité pour bénéficier de l'expropriation du terrain pour cause d'utilité publique.

1 / 12

1.2 Vous êtes une personne morale
Dénomination — Raison sociale
N° SIRET — Type de société (SA, SCI…)
Représentant de la personne morale : ☐ Madame ☐ Monsieur
Nom — Prénom

2 Coordonnées du déclarant
Adresse : Numéro : Voie :
Lieu-dit :
Localité :
Code postal : BP : Cedex :
Téléphone : Indicatif pour le pays étranger :
Adresse électronique :
Si le déclarant habite à l'étranger :
Pays : Division territoriale :

2Bis Identité et coordonnées d'une personne autre que le(s) demandeur(s) [2]
Si vous souhaitez que les réponses de l'administration (autres que les décisions) soient adressées à une autre personne, veuillez préciser son nom et ses coordonnées.
Pour un particulier : ☐ Madame ☐ Monsieur
Nom — Prénom
Pour une personne morale :
Dénomination — Raison sociale
N° SIRET — Type de société (SA, SCI…)
Représentant de la personne morale : ☐ Madame ☐ Monsieur
Nom — Prénom
Adresse : Numéro : Voie :
Lieu-dit :
Localité :
Code postal : BP : Cedex :
Si cette personne habite à l'étranger :
Pays : Division territoriale :
Téléphone : Indicatif pour le pays étranger :
Adresse électronique :
☐ J'accepte de recevoir à l'adresse électronique communiquée les réponses de l'administration et notamment par lettre recommandée électronique ou par un autre procédé électronique équivalent les documents habituellement notifiés par lettre recommandée avec accusé de réception.

[2] J'ai pris bonne note que ces informations doivent être communiquées avec l'accord de la personne concernée.

2 / 12

4- La pose de panneaux photovoltaïques SUR UNE MAISON INDIVIDUELLE

CERFA n° 13703*09

Attention l'ensemble des pages doit être fourni même celles qui semblent inutiles ou qui ne sont pas présentes ici.

3 Le terrain

Les informations et plans (voir liste des pièces à joindre) que vous fournissez doivent permettre à l'administration de localiser précisément le (ou les) terrain(s) concerné(s) par votre projet.
Le terrain est constitué de l'ensemble des parcelles cadastrales d'un seul tenant appartenant à un même propriétaire.

Adresse du (ou des) terrain(s)

Numéro : Voie :

Lieu-dit :

Localité : Villefranche de Lauragais

Code postal : 31290

Références cadastrales[3] :

Si votre projet porte sur plusieurs parcelles cadastrales, veuillez renseigner la fiche complémentaire page 5.

Préfixe : Section Numéro : Superficie de la parcelle cadastrale (en m²) :

Si ce terrain est situé dans un lotissement, cochez cette case ☐

Cette donnée, qui est facultative, peut toutefois vous permettre de faire valoir des droits à construire ou de bénéficier d'impositions plus favorables.

4 Le projet

4.1 Nature de votre projet (cochez la ou les cases correspondantes)

☐ Nouvelle construction

Type d'annexe créée : ☐ Piscine ☐ Garage ☐ Véranda ☐ Abri de jardin

Autre (précisez) :

☒ Travaux sur une construction existante

☐ Extension ☐ Surélévation ☐ Création de niveaux supplémentaires

Autre (précisez) : Installation de panneaux solaires d'une surface de Xm2

☐ Clôture

Courte description de votre projet (facultatif) :

Votre projet concerne ☐ votre résidence principale ☐ votre résidence secondaire

4.2 Surfaces de plancher

Vous pouvez vous aider de la fiche d'aide pour le calcul des surfaces)

Si votre projet modifie la surface de plancher, indiquez :

- la surface de plancher existante :
- la surface de plancher créée :
- la surface de plancher supprimée :

[3] En cas de besoin, vous pouvez vous renseigner auprès de la mairie.

3 / 12

Si plusieurs parcelles alors remplir la page 5/12.

5 Informations pour l'application d'une législation connexe

Indiquez si votre projet :

☐ déroge à certaines règles de construction et met en œuvre une solution d'effet équivalent au titre de l'ordonnance n° 2018-937 du 30 octobre 2018 visant à faciliter la réalisation de projets de construction et à favoriser l'innovation

☐ relève de l'article L.632-2-1 du code du patrimoine (avis simple de l'architecte des Bâtiments de France pour les antennes-relais et les opérations liées au traitement de l'habitat indigne)

☐ a déjà fait l'objet d'une demande d'autorisation ou d'une déclaration au titre d'une autre législation que celle du code de l'urbanisme

Précisez laquelle :

☐ est soumis à une obligation de raccordement à un réseau de chaleur et de froid prévue à l'article L.712-3 du code de l'énergie

Indiquez si votre projet se situe dans les périmètres de protection suivants :

Informations complémentaires

☐ se situe dans le périmètre d'un site patrimonial remarquable

☐ se situe dans les abords d'un monument historique

8 Engagement du déclarant

J'atteste avoir qualité pour faire cette déclaration préalable. Je certifie exacts les renseignements fournis. J'ai pris connaissance des règles générales de construction prévues par le code de la construction et de l'habitation.
Je suis informé(e) que les renseignements figurant dans cette déclaration préalable serviront, en cas de création de surfaces nouvelles, au calcul des impositions prévues par le code général des impôts.
Je suis également informé(e), qu'à l'issue des travaux, une déclaration devra être effectuée auprès des services fiscaux pour le calcul des impositions[4].

À

Le

Signature du (des) déclarant(s)

Dans le cadre d'une saisine par voie papier

Votre déclaration doit être établie en deux exemplaires signés et doit être déposée à la mairie du lieu du projet.
Vous devrez produire :
– un exemplaire signé supplémentaire, si votre projet se situe dans le périmètre d'un site patrimonial remarquable ou se voit appliquer une autre protection au titre des monuments historiques ;
– un exemplaire signé supplémentaire, si votre projet se situe dans un site classé, un site inscrit ou une réserve naturelle ;
– deux exemplaires signés supplémentaires, si votre projet se situe dans un cœur de parc national.

[4] La déclaration est à effectuer sur l'espace sécurisé depuis le site impots.gouv.fr

4 / 12

4- La pose de panneaux photovoltaïques
SUR UNE MAISON INDIVIDUELLE

Petit conseil, prenez le plan de masse du permis de construire de la maison.

Plan de situation

Disponible gratuitement sur cadastre.gouv.fr
Échelles recommandés :
En zone urbaine : 1 / 2 000 ou 1 /5 000
En zone rurale : 1 /20 000 ou 1 /25 000

Petit conseil, si vous êtes dans un lotissement récent, il vous faut fournir en plus le plan du lotissement.

Une représentation de l'aspect extérieur

Petit conseil, prenez la photo de l'environnement proche et ajoutez un carré bleu

Plan des toitures

Cas 1 : Vous avez le plan de masse de la maison

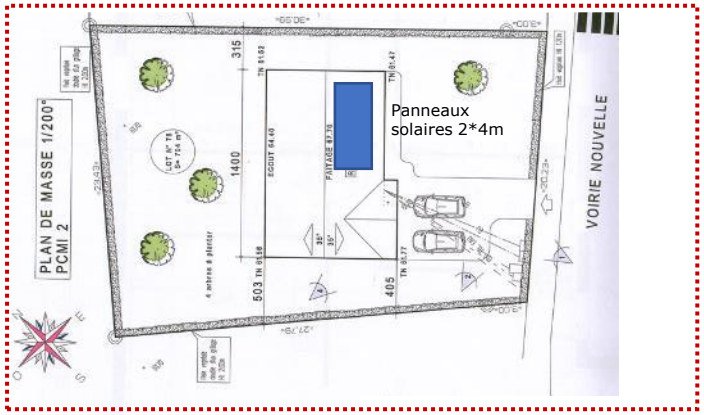

Cas 2 : Vous n'avez plus le plan de masse de la maison

Imprimer un plan sur cadastre.gouv.fr
Pour l'échelle, zoomer au maximum en vous rappelant que vous devez voir l'ensemble de votre propriété.

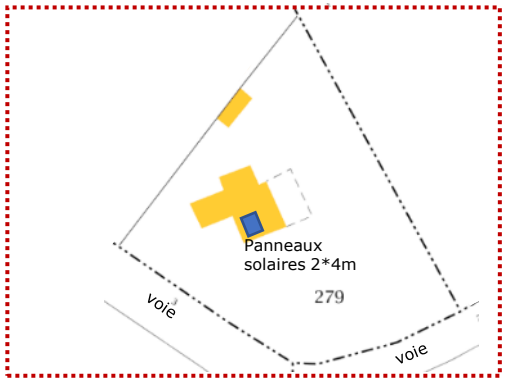

5- La modification de l'aspect extérieur

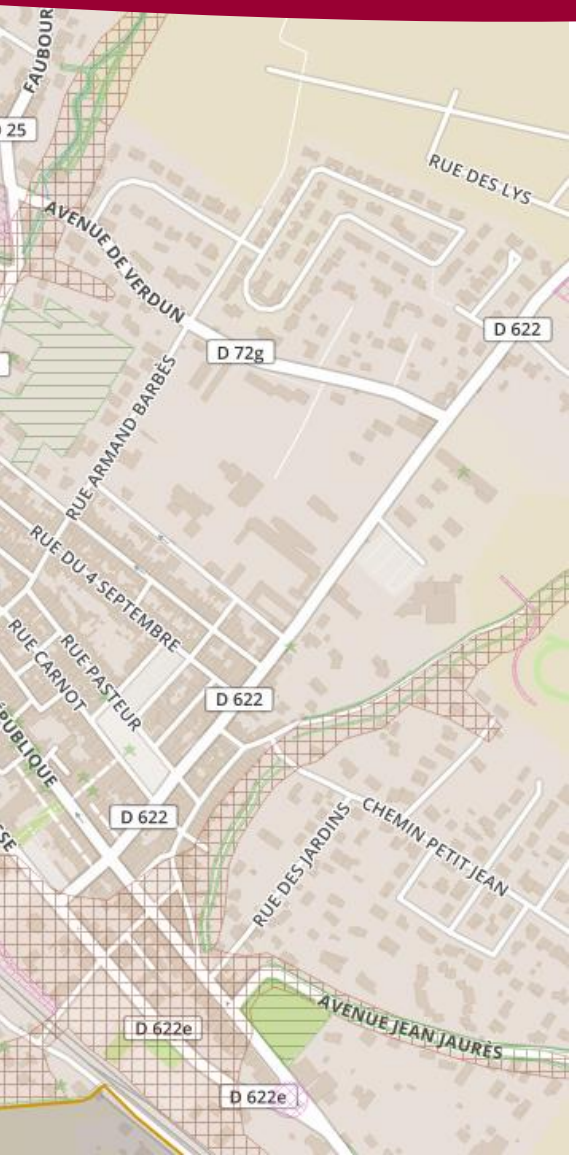

Utilisez le CERFA n° 13703*07

DP1. **Un plan de situation** du terrain.

DP5. **Une représentation de l'aspect extérieur** de la construction faisant apparaître les modifications projetées.

Si vous créez ou modifiez des ouvertures :

+ DP4. **Un plan des façades et des toitures**. AVANT ET APRÈS PROJET

Si vous créez ou modifiez une construction visible depuis l'espace public ou si votre projet se situe dans le périmètre des monuments historiques :

+ DP7. **Une photographie** permettant de situer le terrain dans l'environnement proche.
DP8. **Une photographie** permettant de situer le terrain dans le paysage lointain, sauf si vous justifiez qu'aucune photographie de loin n'est possible.

Si votre projet se situe dans le périmètre des monuments historiques :

+ DP11. **Une notice** faisant apparaître les matériaux utilisés et les modalités d'exécution des travaux.

5- La modification de l’aspect extérieur

CERFA n° 13703*09

Attention l’ensemble des pages doit être fourni même celles qui semblent inutiles ou qui ne sont pas présentes ici.

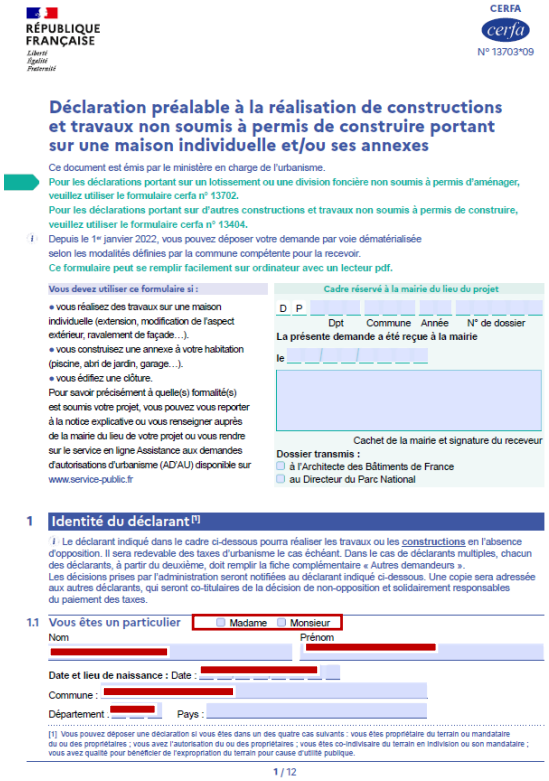

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

CERFA
cerfa
N° 13703*09

Déclaration préalable à la réalisation de constructions et travaux non soumis à permis de construire portant sur une maison individuelle et/ou ses annexes

Ce document est émis par le ministère en charge de l'urbanisme.
Pour les déclarations portant sur un lotissement ou une division foncière non soumis à permis d'aménager, veuillez utiliser le formulaire cerfa n° 13702.
Pour les déclarations portant sur d'autres constructions et travaux non soumis à permis de construire, veuillez utiliser le formulaire cerfa n° 13404.
Depuis le 1er janvier 2022, vous pouvez déposer votre demande par voie dématérialisée selon les modalités définies par la commune compétente pour la recevoir.
Ce formulaire peut se remplir facilement sur ordinateur avec un lecteur pdf.

Vous devez utiliser ce formulaire si :
- vous réalisez des travaux sur une maison individuelle (extension, modification de l'aspect extérieur, ravalement de façade…).
- vous construisez une annexe à votre habitation (piscine, abri de jardin, garage…).
- vous édifiez une clôture.

Pour savoir précisément à quelle(s) formalité(s) est soumis votre projet, vous pouvez vous reporter à la notice explicative ou vous renseigner auprès de la mairie du lieu de votre projet ou vous rendre sur le service en ligne Assistance aux demandes d'autorisations d'urbanisme (AD'AU) disponible sur www.service-public.fr

Cadre réservé à la mairie du lieu du projet
D P — Dpt — Commune — Année — N° de dossier
La présente demande a été reçue à la mairie
le
Cachet de la mairie et signature du receveur
Dossier transmis :
☐ à l'Architecte des Bâtiments de France
☐ au Directeur du Parc National

1 Identité du déclarant[1]
Le déclarant indiqué dans le cadre ci-dessous pourra réaliser les travaux ou les constructions en l'absence d'opposition. Il sera redevable des taxes d'urbanisme le cas échéant. Dans le cas de déclarants multiples, chacun des déclarants, à partir du deuxième, doit remplir la fiche complémentaire « Autres demandeurs ».
Les décisions prises par l'administration seront notifiées au déclarant indiqué ci-dessous. Une copie sera adressée aux autres déclarants, qui seront co-titulaires de la décision de non-opposition et solidairement responsables du paiement des taxes.

1.1 Vous êtes un particulier ☐ Madame ☐ Monsieur
Nom — Prénom
Date et lieu de naissance : Date :
Commune :
Département : Pays :

[1] Vous pouvez déposer une déclaration si vous êtes dans un des quatre cas suivants : vous êtes propriétaire du terrain ou mandataire du ou des propriétaires ; vous avez l'autorisation du ou des propriétaires ; vous êtes co-indivisaire du terrain en indivision ou son mandataire ; vous avez qualité pour bénéficier de l'expropriation du terrain pour cause d'utilité publique.

1 / 12

1.2 Vous êtes une personne morale
Dénomination — Raison sociale
N° SIRET — Type de société (SA, SCI…)
Représentant de la personne morale : ☐ Madame ☐ Monsieur
Nom — Prénom

2 Coordonnées du déclarant
Adresse : Numéro : Voie :
Lieu-dit :
Localité :
Code postal : BP : Cedex :
Téléphone : Indicatif pour le pays étranger :
Adresse électronique :
Si le déclarant habite à l'étranger :
Pays : Division territoriale :

2Bis Identité et coordonnées d'une personne autre que le(s) demandeur(s)[2]
Si vous souhaitez que les réponses de l'administration (autres que les décisions) soient adressées à une autre personne, veuillez préciser son nom et ses coordonnées.
Pour un particulier : ☐ Madame ☐ Monsieur
Nom — Prénom
Pour une personne morale :
Dénomination — Raison sociale
N° SIRET — Type de société (SA, SCI…)
Représentant de la personne morale : ☐ Madame ☐ Monsieur
Nom — Prénom
Adresse : Numéro : Voie :
Lieu-dit :
Localité :
Code postal : BP : Cedex :
Si cette personne habite à l'étranger :
Pays : Division territoriale :
Téléphone : Indicatif pour le pays étranger :
Adresse électronique :
☐ J'accepte de recevoir à l'adresse électronique communiquée les réponses de l'administration et notamment par lettre recommandée électronique ou par un autre procédé électronique équivalent les documents habituellement notifiés par lettre recommandée avec accusé de réception.

[2] J'ai pris bonne note que ces informations doivent être communiquées avec l'accord de la personne concernée.

2 / 12

5- La modification de l’aspect extérieur

CERFA n° 13703*09

Attention l’ensemble des pages doit être fourni même celles qui semblent inutiles ou qui ne sont pas présentes ici.

3 Le terrain

Les informations et plans (voir liste des pièces à joindre) que vous fournissez doivent permettre à l'administration de localiser précisément le (ou les) terrain(s) concerné(s) par votre projet.
Le terrain est constitué de l'ensemble des parcelles cadastrales d'un seul tenant appartenant à un même propriétaire.

Adresse du (ou des) terrain(s)

Numéro : [redacted] Voie : [redacted]

Lieu-dit :

Localité : **Villefranche de Lauragais**

Code postal : **31290**

Références cadastrales[3] :

Si votre projet porte sur plusieurs parcelles cadastrales, veuillez renseigner la fiche complémentaire page 5.

Préfixe : Section [redacted] Numéro : [redacted] Superficie de la parcelle cadastrale (en m²) :

Si ce terrain est situé dans un lotissement, cochez cette case ☐

Cette donnée, qui est facultative, peut toutefois vous permettre de faire valoir des droits à construire ou de bénéficier d'impositions plus favorables.

4 Le projet

4.1 Nature de votre projet (cochez la ou les cases correspondantes)

☐ Nouvelle construction

Type d'annexe créée : ☐ Piscine ☐ Garage ☐ Véranda ☐ Abri de jardin

Autre (précisez) :

☒ Travaux sur une construction existante

☐ Extension ☐ Surélévation ☐ Création de niveaux supplémentaires

Autre (précisez) : **Ravalement de façade**
Création d’une ouverture / Modification des menuiseries

☐ Clôture

Courte description de votre projet (facultatif) :

couleur et finition de l’enduit, type et couleur de la toiture, matière (ALU, PVC, Bois) et couleur des menuiseries

Votre projet concerne ☐ votre résidence principale ☐ votre résidence secondaire

4.2 Surfaces de plancher

Vous pouvez vous aider de la fiche d'aide pour le calcul des surfaces)

Si votre projet modifie la surface de plancher, indiquez :

- la surface de plancher existante : [redacted]
- la surface de plancher créée :
- la surface de plancher supprimée :

[3] En cas de besoin, vous pouvez vous renseigner auprès de la mairie.

3 / 12

Si plusieurs parcelles alors remplir la page 5/12.

5 Informations pour l’application d’une législation connexe

Indiquez si votre projet :

☐ déroge à certaines règles de construction et met en œuvre une solution d'effet équivalent au titre de l'ordonnance n° 2018-937 du 30 octobre 2018 visant à faciliter la réalisation de projets de construction et à favoriser l'innovation

☐ relève de l'article L.632-2-1 du code du patrimoine (avis simple de l'architecte des Bâtiments de France pour les antennes-relais et les opérations liées au traitement de l'habitat indigne)

☐ a déjà fait l'objet d'une demande d'autorisation ou d'une déclaration au titre d'une autre législation que celle du code de l'urbanisme

Précisez laquelle :

☐ est soumis à une obligation de raccordement à un réseau de chaleur et de froid prévue à l'article L.712-3 du code de l'énergie

Indiquez si votre projet se situe dans les périmètres de protection suivants :

Informations complémentaires

☐ se situe dans le périmètre d'un site patrimonial remarquable

☐ se situe dans les abords d'un monument historique

8 Engagement du déclarant

J'atteste avoir qualité pour faire cette déclaration préalable. Je certifie exacts les renseignements fournis. J'ai pris connaissance des règles générales de construction prévues par le code de la construction et de l'habitation.
Je suis informé(e) que les renseignements figurant dans cette déclaration préalable serviront, en cas de création de surfaces nouvelles, au calcul des impositions prévues par le code général des impôts.
Je suis également informé(e), qu'à l'issue des travaux, une déclaration devra être effectuée auprès des services fiscaux pour le calcul des impositions[4].

À [redacted]

Le [redacted]

Signature du (des) déclarant(s)

Dans le cadre d’une saisine par voie papier

Votre déclaration doit être établie en deux exemplaires signés et doit être déposée à la mairie du lieu du projet.
Vous devrez produire :
– un exemplaire signé supplémentaire, si votre projet se situe dans le périmètre d'un site patrimonial remarquable ou se voit appliquer une autre protection au titre des monuments historiques ;
– un exemplaire signé supplémentaire, si votre projet se situe dans un site classé, un site inscrit ou une réserve naturelle ;
– deux exemplaires signés supplémentaires, si votre projet se situe dans un cœur de parc national.

[4] La déclaration est à effectuer sur l'espace sécurisé depuis le site impots.gouv.fr

4 / 12

5- La modification de l'aspect extérieur

Plan de situation

Disponible gratuitement sur cadastre.gouv.fr
Échelles recommandés :
En zone urbaine : 1 / 2 000 ou 1 /5 000
En zone rurale : 1 /20 000 ou 1 /25 000

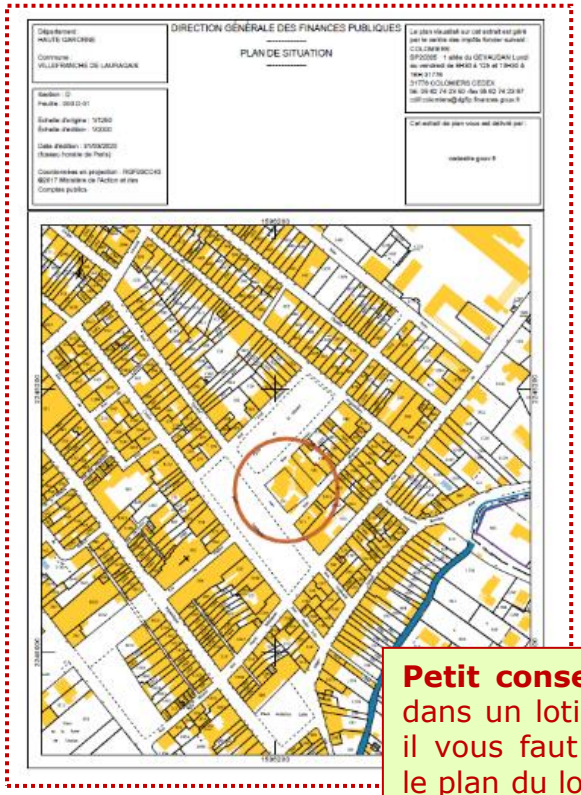

Petit conseil, si vous êtes dans un lotissement récent, il vous faut fournir en plus le plan du lotissement.

Une représentation de l'aspect extérieur

Cas : Création d'une ouverture

Petit conseil, prenez la photo de l'environnement proche et réalisez un photomontage.

5- La modification de l'aspect extérieur

Notice (en périmètre des monuments historiques)

Description du projet : Ravalement de façade, Création d'une ouverture de 1,2 x 0,9 m, Modification des menuiseries, …

Petit conseil, n'indiquez pas les travaux non visible depuis l'extérieur, ça induit souvent en erreur l'instructeur ou l'Architecte des Bâtiments de France.
Par exemple : isolation par l'intérieur, …

- Les matériaux et les couleurs en fonction des palettes des monuments historiques

Par exemple : enduit T jaune 1030-Y15R, couverture tuile rouge et menuiseries bois couleur bleu 3020 R90B)

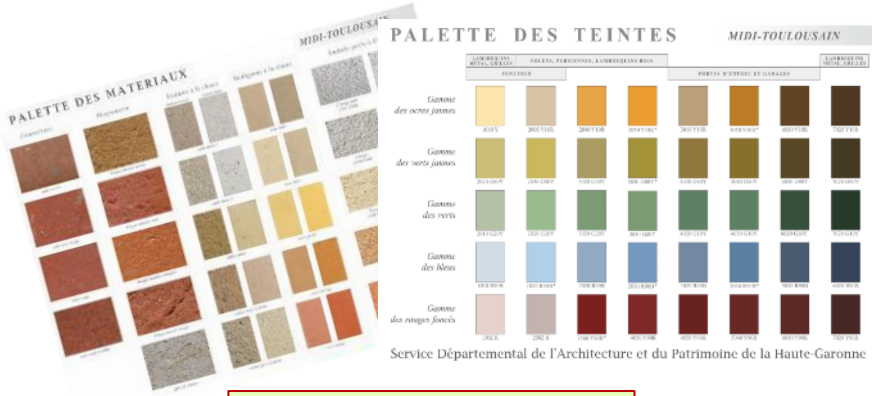

Petit conseil, précisez si les matériaux sont identiques à l'existant.

Plan des façades et des toitures

(dans le cas d'une modification d'ouverture)

Cas : modification d' une ouverture et transformation d'une fenêtre en porte

6- la réalisation d'une division foncière

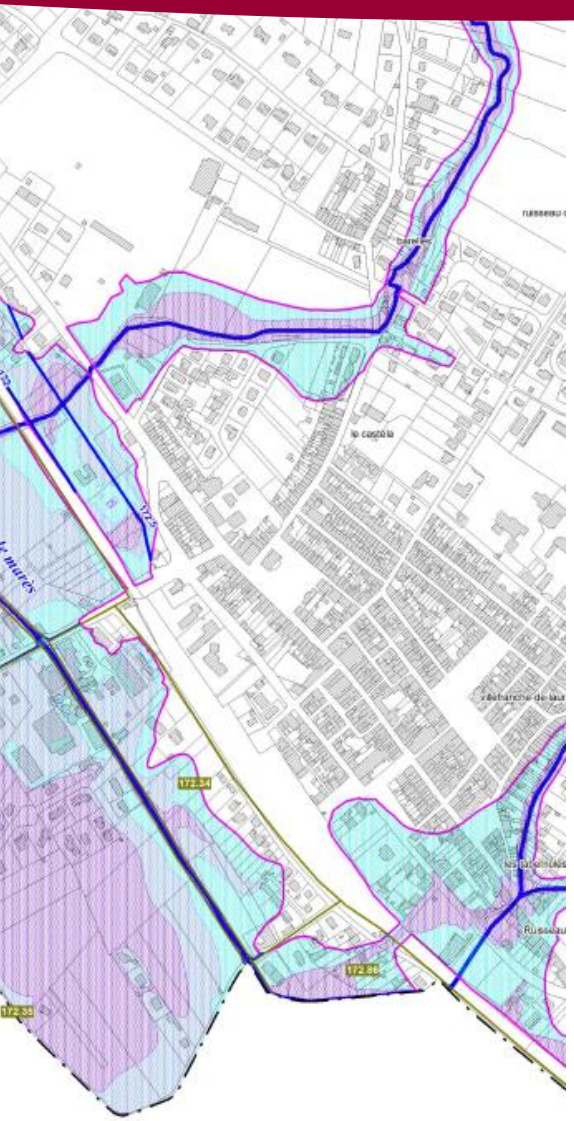

en vue de construire,
sans équipement commun,
en dehors du périmètre des monuments historiques

Utilisez le CERFA n° 13702*05

DP1. **Un plan de situation du terrain.**

DP10. **Un plan coté dans les trois dimensions** faisant apparaître la ou les divisions projetées.

S'il existe des bâtiments sur le terrain :

+ DP9. **Un plan sommaire des lieux indiquant les bâtiments** de toute nature existant sur le terrain.

6- la réalisation d'une division foncière

CERFA n° 13702*08

Attention l'ensemble des pages doit être fourni même celles qui semblent inutiles ou qui ne sont pas présentes ici.

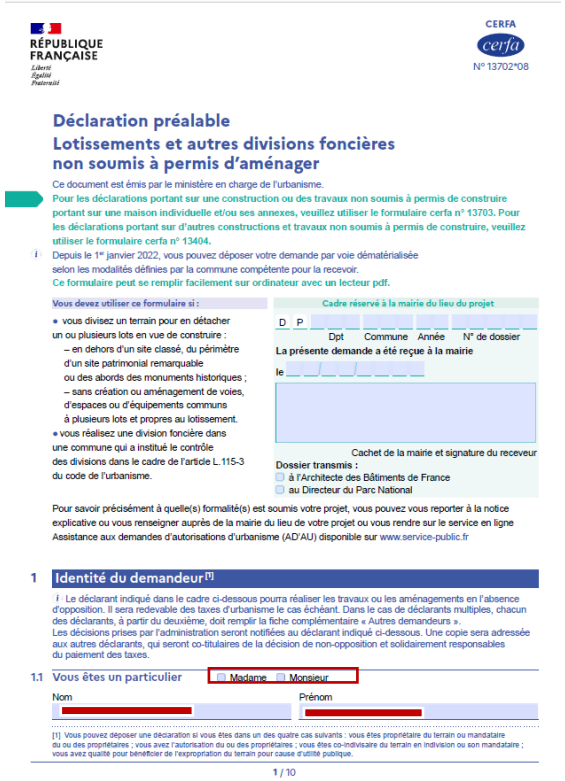

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

CERFA
cerfa
N° 13702*08

Déclaration préalable
Lotissements et autres divisions foncières non soumis à permis d'aménager

Ce document est émis par le ministère en charge de l'urbanisme.
Pour les déclarations portant sur une construction ou des travaux non soumis à permis de construire portant sur une maison individuelle et/ou ses annexes, veuillez utiliser le formulaire cerfa n° 13703. Pour les déclarations portant sur d'autres constructions et travaux non soumis à permis de construire, veuillez utiliser le formulaire cerfa n° 13404.
Depuis le 1er janvier 2022, vous pouvez déposer votre demande par voie dématérialisée selon les modalités définies par la commune compétente pour la recevoir.
Ce formulaire peut se remplir facilement sur ordinateur avec un lecteur pdf.

Vous devez utiliser ce formulaire si :
- vous divisez un terrain pour en détacher un ou plusieurs lots en vue de construire :
  - en dehors d'un site classé, du périmètre d'un site patrimonial remarquable ou des abords des monuments historiques ;
  - sans création ou aménagement de voies, d'espaces ou d'équipements communs à plusieurs lots et propres au lotissement.
- vous réalisez une division foncière dans une commune qui a institué le contrôle des divisions dans le cadre de l'article L.115-3 du code de l'urbanisme.

Cadre réservé à la mairie du lieu du projet
D P
Dpt Commune Année N° de dossier
La présente demande a été reçue à la mairie
le
Cachet de la mairie et signature du receveur
Dossier transmis :
☐ à l'Architecte des Bâtiments de France
☐ au Directeur du Parc National

Pour savoir précisément à quelle(s) formalité(s) est soumis votre projet, vous pouvez vous reporter à la notice explicative ou vous renseigner auprès de la mairie du lieu de votre projet ou vous rendre sur le service en ligne Assistance aux demandes d'autorisations d'urbanisme (AD'AU) disponible sur www.service-public.fr

1 Identité du demandeur[1]

Le déclarant indiqué dans le cadre ci-dessous pourra réaliser les travaux ou les aménagements en l'absence d'opposition. Il sera redevable des taxes d'urbanisme le cas échéant. Dans le cas de déclarants multiples, chacun des déclarants, à partir du deuxième, doit remplir la fiche complémentaire « Autres demandeurs ».
Les décisions prises par l'administration seront notifiées au déclarant indiqué ci-dessous. Une copie sera adressée aux autres déclarants, qui seront co-titulaires de la décision de non-opposition et solidairement responsables du paiement des taxes.

1.1 Vous êtes un particulier ☐ Madame ☐ Monsieur
Nom Prénom

[1] Vous pouvez déposer une déclaration si vous êtes dans un des quatre cas suivants : vous êtes propriétaire du terrain ou mandataire du ou des propriétaires ; vous avez l'autorisation du ou des propriétaires ; vous êtes co-indivisaire du terrain en indivision ou son mandataire ; vous avez qualité pour bénéficier de l'expropriation du terrain pour cause d'utilité publique.

1 / 10

1.2 Vous êtes une personne morale
Dénomination Raison sociale
N° SIRET Type de société (SA, SCI...)
Représentant de la personne morale : ☐ Madame ☐ Monsieur
Nom Prénom

2 Coordonnées du déclarant

Adresse : Numéro : Voie :
Lieu-dit :
Localité :
Code postal : BP : Cedex :
Téléphone : Indicatif pour le pays étranger :
Adresse électronique :
@
Si le déclarant habite à l'étranger :
Pays : Division territoriale :

2Bis Identité et coordonnées d'une personne autre que le(s) demandeur(s)[2]

Si vous souhaitez que les réponses de l'administration (autres que les décisions) soient adressées à une autre personne, veuillez préciser son nom et ses coordonnées.
Pour un particulier : ☐ Madame ☐ Monsieur
Nom Prénom
Pour une personne morale :
Dénomination Raison sociale
N° SIRET Type de société (SA, SCI...)
Représentant de la personne morale : ☐ Madame ☐ Monsieur
Nom Prénom
Adresse : Numéro : Voie :
Lieu-dit :
Localité :
Code postal : BP : Cedex :
Si cette personne habite à l'étranger :
Pays : Division territoriale :
Téléphone : Indicatif pour le pays étranger :
Adresse électronique :
@
☐ J'accepte de recevoir à l'adresse électronique communiquée les réponses de l'administration et notamment par lettre recommandée électronique ou par un autre procédé électronique équivalent les documents habituellement notifiés par lettre recommandée avec accusé de réception.

[2] J'ai pris bonne note que ces informations doivent être communiquées avec l'accord de la personne concernée.

2 / 12

6- la réalisation d'une division foncière

CERFA n° 13703*09

Attention l'ensemble des pages doit être fourni même celles qui semblent inutiles ou qui ne sont pas présentes ici.

3 Le terrain

3.1 Localisation du (ou des) terrain(s)

Les informations et plans (voir liste des pièces à joindre) que vous fournissez doivent permettre à l'administration de localiser précisément le (ou les) terrain(s) concerné(s) par votre projet.
Le terrain est constitué de l'ensemble des parcelles cadastrales d'un seul tenant appartenant à un même propriétaire.

Adresse du (ou des) terrain(s)

Numéro : Voie :
Lieu-dit :
Localité : Villefranche de Lauragais
Code postal : 31290

Références cadastrales[3] :

Si votre projet porte sur plusieurs parcelles cadastrales, veuillez renseigner la fiche complémentaire page 5.

Préfixe : Section : Numéro : Superficie de la parcelle cadastrale (en m²) :

3.2 Êtes-vous titulaire d'un certificat d'urbanisme pour ce terrain ?

Cette donnée, qui est facultative, peut toutefois vous permettre de faire valoir des droits à construire ou de bénéficier d'impositions plus favorables.

☐ Oui ☐ Non

Si oui, à quelle date a-t-il été délivré ?

4 Le projet

☒ Division en vue de construire

☐ Division dans une commune qui a institué le contrôle des divisions dans le cadre de l'article L.115-3 du code de l'urbanisme

5 Informations pour l'application d'une législation connexe

Indiquez si votre projet :

☐ a déjà fait l'objet d'une demande d'autorisation ou d'une déclaration au titre d'une autre législation que celle du code de l'urbanisme

Précisez laquelle :

Indiquez si votre projet se situe dans les périmètres de protection suivants :

Informations complémentaires

☐ se situe dans le périmètre d'un site patrimonial remarquable

☐ se situe dans les abords d'un monument historique

6 Participation pour Voirie et Réseaux (PVR)

Vous pouvez vous renseigner auprès de la mairie. Si votre projet se situe sur un terrain soumis à la participation pour voirie et réseaux, indiquez les coordonnées du propriétaire, s'il est différent du déclarant.

6.1 Pour un particulier ☐ Madame ☐ Monsieur

Nom Prénom

[3] En cas de besoin, vous pouvez vous renseigner auprès de la mairie.

Si plusieurs parcelles alors remplir la page 5/12.

6.2 Pour une personne morale

Dénomination Raison sociale

N° SIRET Type de société (SA, SCI…)

Représentant de la personne morale : ☐ Madame ☐ Monsieur

Nom Prénom

Adresse : Numéro : Voie :
Lieu-dit :
Localité :
Code postal : BP : Cedex :
Pays :
Adresse électronique : @

7 Engagement du déclarant

J'atteste avoir qualité pour faire cette déclaration préalable. Je certifie exacts les renseignements fournis.

J'ai pris connaissance des règles générales de construction prévues par le code de la construction et de l'habitation.

Signature du (ou des) déclarant(s)

À
Fait le

Dans le cadre d'une saisine par voie papier

Votre déclaration doit être établie en deux exemplaires signés et doit être déposée à la mairie du lieu du projet. Vous devrez produire :
– un exemplaire signé supplémentaire, si votre projet se situe dans le périmètre d'un site patrimonial remarquable ou se voit appliquer une autre protection au titre des monuments historiques ;
– un exemplaire signé supplémentaire, si votre projet se situe dans un site classé, un site inscrit ou une réserve naturelle ;
– deux exemplaires signés supplémentaires, si votre projet se situe dans un cœur de parc national.

6- la réalisation d'une division foncière

Plan de situation

Disponible gratuitement sur cadastre.gouv.fr
Échelles recommandés :
En zone urbaine : 1 / 2 000 ou 1 /5 000
En zone rurale : 1 /20 000 ou 1 /25 000

- **DP1 : Plan cadastral au 1/1 000ème**
  échelle d'édition au 1/3 000ème

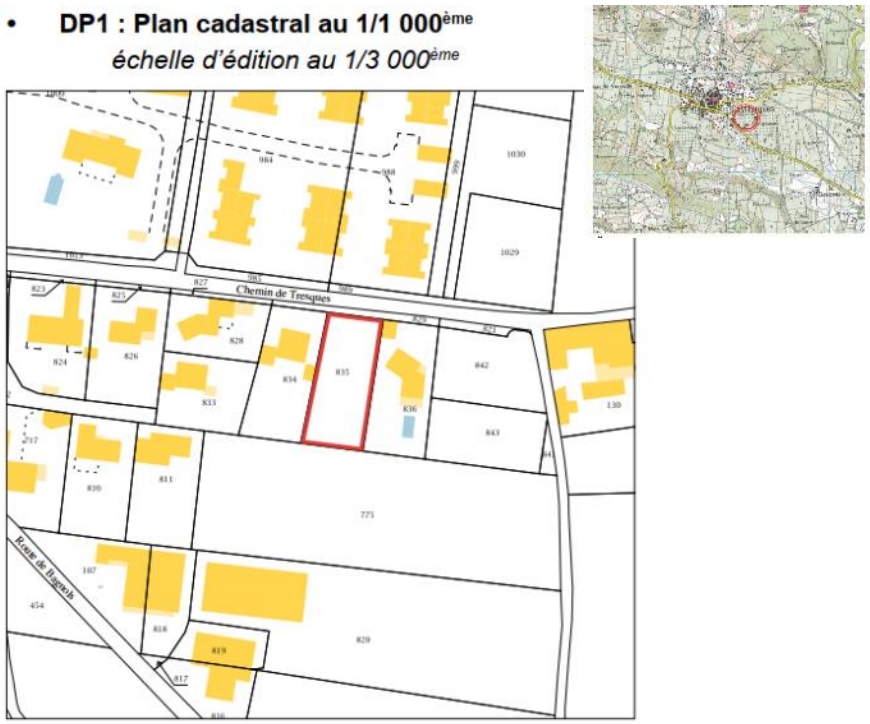

Un plan coté dans les trois dimensions faisant apparaître la ou les divisions projetées.

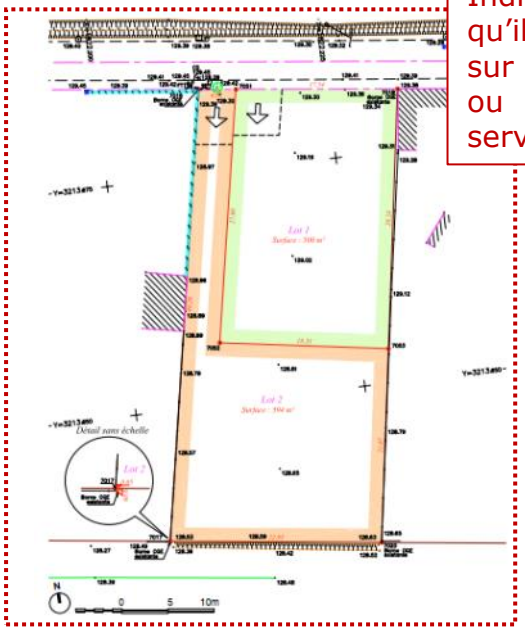

Indiquez les accès qu'il soit directement sur la voie publique ou au travers une servitude privée.

Petit conseil, adressez-vous à un géomètre pour obtenir un bornage précis du terrain ainsi qu'un plan topographique (altimétrie)

Un plan sommaire des lieux indiquant les bâtiments de toute nature existant sur le terrain.

Dessinez sur le plan précédent les bâtiments existants